

Activité : Qu'est-ce que le harcèlement ?

Groupe 1 : Le cas de Leïla

Étape n°1 : Je mène l'enquête.

- Rends-toi sur le site <http://www.stoplaviolence.net>.
- Une fois sur le site, sélectionne « Jouer sans sauvegarder ».
- Un plan s'affiche, sélectionne « Enquête 1 : Leïla ».
- Suis les consignes de jeu : trouve les indices et découvre la situation de Leïla.

Étape n°2 : Je réponds aux questions.

À la fin de l'enquête, tu découvres la situation de Leïla (qui te permet de répondre à la première question). Puis, clique sur « Faire le quizz » pour répondre aux questions suivantes.

1/ Qu'est-il arrivé à Leïla ? (écoute son témoignage et recopie le résumé de sa situation).

Leïla a repoussé les avances de Pierre qui la draguait depuis des mois. Pour se venger, il fait courir de fausses rumeurs sur elle que tout le monde répète. Depuis, le problème ne cesse d'empirer.

2/ Qu'est-ce qu'une rumeur ? (recopie la définition d'après la question 1 du quizz enquête).

Une rumeur est une information incertaine dont la source est inconnue. Elle se répète et circule très rapidement au sein d'un groupe. Les rumeurs peuvent être très blessantes.

3/ Que dois-tu faire si tu es témoin d'actes de violence au collège ? (recopie ce que tu dois d'après la question 2 du quizz enquête).

Si je suis témoin d'actes de violence, je signale le problème à mon entourage ou je préviens un adulte.

4/ Sur Internet, peut-il y avoir du harcèlement sur les réseaux sociaux ? (explique ta réponse d'après la question 4 du quizz enquête).

Avec Internet et les réseaux sociaux, la frontière entre vie publique et vie privée devient floue. Une mauvaise blague peut avoir de graves conséquences. Sur Internet, on parle de cyberharcèlement.

5/ Si tu es témoin d'actes de violence ou de harcèlement, qui dois-tu prévenir ? (explique ta réponse d'après le cours et la question 5 du quizz enquête).

Si je suis témoin du mal-être d'un de mes camarades, je lui en parle avec lui ou je préviens un adulte en qui j'ai confiance. Au collège Michel Servet, je peux aussi me confier aux Sentinelles.

Étape n°3 : Je connais et comprends les façons d'agir contre le harcèlement.

Sur ton cahier, colle cette feuille. À la suite de la feuille, sur le cahier, recopie en bleu la partie « Voir les messages codés ».

Si je suis témoin ou victime de violence au collège, il existe de nombreuses façons d'agir :

- me confier à un ami ou un membre de ma famille qui pourra contacter l'établissement
- parler avec la victime ou ses amis pour rompre l'isolement qu'elle subit
- montrer au harceleur que ce qu'il fait n'est pas acceptable : se taire c'est l'encourager
- alerter un adulte de mon établissement en qui j'ai confiance : professeur, CPE, infirmière, conseillère d'orientation, assistant d'éducation, etc.
- signaler la situation de violence en contactant le numéro vert « STOP HARCÈLEMENT » au 08.08.807.010.